

LE RUGBY PROFESSIONNEL VERSERA 500 000 € AUX CLUBS AMATEURS FORMATEURS DES JOUEURS PROS MALGRE LA CRISE QUI TOUCHE TOUS LES RUGBYS

PARIS, LE 15 DECEMBRE 2020 – Les clubs professionnels sont au soutien des clubs amateurs durement touchés par l'interruption de leurs compétitions, avec le versement dès cette semaine de 500 000 € répartis auprès de 386 clubs amateurs au titre de la réforme des indemnités de formation (RIF) pour la saison 2019/2020. Sur 4 saisons (2019/2020 à 2022/2023), le montant bénéficiant aux clubs amateurs et fédéraux formateurs des joueurs évoluant dans le secteur professionnel, sera de 3 M€. Il vient compléter la « Contribution Spéciale pour la Formation et du secteur Amateur » de 22 M€ versée par le secteur professionnel à la FFR sur la même période.

Depuis 6 ans, la Ligue Nationale de Rugby (LNR) porte un projet ambitieux d'aide pour soutenir les clubs formateurs, une solidarité indispensable au développement du rugby français et à l'émergence des nouvelles générations talentueuses de joueurs qui participent aujourd'hui à la performance des clubs et de l'Equipe de France. Ce projet intitulé « Réforme des Indemnités de Formation (RIF) » a été adopté en 2018/2019 et s'est appliqué pour la première fois en 2019/2020.

Ce mécanisme unique de solidarité assure aux clubs formateurs une rémunération de leurs investissements dans la formation de joueurs devenus professionnels, valorisant ainsi la qualité de leur action. Chaque club formateur perçoit, dès la saison 2019/2020, des indemnités de formation pour les joueurs professionnels dont il aura contribué, à un moment ou un autre, à la formation.

Ces indemnités sont :

- calculées en fonction du parcours de formation du joueur, de l'école du rugby au centre de formation, et indexées chaque année sur son niveau de rémunération ;
- versées chaque saison pendant la carrière professionnelle des joueurs (pendant 10 saisons à compter de la signature du 1er contrat professionnel).

Les indemnités bénéficiant aux clubs fédéraux et amateurs sont récoltés par la LNR, qui les verse ensuite à la FFR. La FFR assure leur versement aux clubs fédéraux et amateurs concernés.

A titre d'exemples, **le club CSBJ Rugby Association** (CS Bourgoin-Jallieu) recevra en fin d'année 2020 environ 67 000 euros au titre de la saison 2019/2020 de 15 clubs professionnels où évoluent des joueurs dont il a contribué à la formation ; **le Racing Club Narbonne Méditerranée** recevra plus de 56 000 euros de 15 clubs professionnels où évoluent des joueurs dont il a contribué à la formation.

Chaque joueur professionnel ayant signé un contrat professionnel depuis moins de 10 ans voit ainsi ses clubs formateurs associés au dispositif de soutien financier pendant sa période d'activité. A titre d'exemples, voici les sommes qui seront versées par les clubs de TOP 14 aux clubs amateurs qui ont contribué à la formation de joueurs internationaux suivants :

- **Le club de ST Pee UC** recevra environ 20 000 € au titre des années passées par **Charles Ollivon** (RC Toulonnais) dans son école de rugby.
- **Le club CS Nuiton** recevra environ 28 000 € au titre des années passées par **Arthur Retière** (Stade Rochelais) dans son école de rugby.
- **Le club SC Mazamet** recevra environ 27 000 € au titre des années passées par **Thomas Ramos** (Stade Toulousain) dans son école de rugby.
- **Le club UA Vicoise** recevra environ 21 500 € au titre des années passées par **Anthony Jelonch** (Castres) dans son école de rugby.

Paul Goze, Président de la Ligue Nationale de Rugby :

« Rugby amateur et rugby professionnel construisent ensemble l'avenir du rugby français et la performance des clubs et du XV de France. En soutenant la formation française tout au long du parcours de formation des joueurs, nous encourageons l'excellence. Le dispositif RIF marque le soutien et la solidarité indéfectible des clubs professionnels et de la Ligue Nationale de Rugby auprès des clubs amateurs et des centres de formation. »

Alain Tingaud, vice-président de la Ligue Nationale de Rugby, en charge de la RIF :

« Projet initié il y a 6 ans, la réforme des indemnités de formation arrive à point nommé pour des clubs amateurs en souffrance en raison de la crise sanitaire. Ce dispositif vertueux récompense les clubs formateurs et les centres de formation de l'Hexagone dont les joueurs font aujourd'hui rayonner nos championnats et l'Equipe de France. »

CONTACT PRESSE - Thibault Brugeron – thibault.brugeron@lnr.fr – 01 55 07 87 51